

Applicable à compter du 07 juillet 2022

Allocataires CAF et MSA

Quotient familial	Tarif pour les mercredis (hors vacances scolaire)						Tarifs semaine de 5 jours (vacances scolaire)					
	½ journée et repas 7h30 – 13h30 12h00 – 18h30	½ journée et goûter 13h30 – 18h30	Journée (repas et goûter) 7h30 – 18h30	Familles nombreuses *-10% (tarif par enfant)			Matin et repas 7h30 – 13h30	Après-midi et goûter 13h30 – 18h30	Journée (repas et goûter) 7h30 – 18h30	Familles nombreuses *-10%		
				½ journée et repas	½ journée et goûter	journée				Matin et repas	Après-midi et goûter	journée
< à 510€	13€	11€	16€	11.70€	10€€	14.40€	75€	75€	85€	67.50€	67.50€	63€
511€ à 689€	14€	11€	17€	12.60€	10€	15.30€	80€	75€	90€	72€	67.50€	67.50€
690€ à 867€	15€	11€	18€	13.50€	10€€	16.20€	85€	75€	95€	76.50€	67.50€	85.50€
> ou = à 868€	16€	11€	19€	14.40€	10€	17.10€	90€	75€	100€	81€	67.50€	90€

L'accueil des mercredis loisirs est prioritairement donné aux enfants des communes de :
Denicé, Lacenas, Cogny, Rivolet, Montmelas Saint Sorlin et Saint Cyr le Chatoux

Adhésion (renouvelable au 1^{er} janvier de chaque année) de 21€ (par famille)

*-10% Concerne les familles de 3 enfants inscrits à Graines de Loisirs